

Conditions générales du programme de parrainage

Groupe Lifestone

Le programme de parrainage est organisé par Groupe Lifestone, société par actions simplifiée au capital social de 2 000 euros et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 844 718 155 00022, titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de Commerce » n° CPI 7501 2020 000 045 324, délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris-Ile-de-France, déclarant ne pas recevoir, ni détenir de fonds, effets ou valeurs.

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les modalités selon lesquelles Groupe Lifestone propose de profiter des conditions du présent programme de parrainage.

Article 1 – Définitions

Donnée personnelle : une information relative à une personne physique qui peut être identifiée directement ou indirectement, soit à partir de l'information elle-même, soit en croisant plusieurs informations.

Filleul potentiel : toute personne physique majeure ayant été désignée comme Filleul par un Parrain et qui n'aurait pas encore manifesté un intérêt ou un intérêt potentiel pour les services proposés par Groupe Lifestone. Le Filleul potentiel ne peut faire partie du même foyer fiscal que le Parrain.

Filleul : toute personne physique majeure ayant manifesté un intérêt ou un intérêt potentiel pour les services proposés par Groupe Lifestone à la suite d'un premier contact. Le Filleul ne peut faire partie du même foyer fiscal que le Parrain.

Parrain : toute personne physique majeure ayant eu ou ayant actuellement recours aux services de Groupe Lifestone qu'elle ait ou non finalisé son projet d'achat ou de vente d'un bien immobilier. Le Parrain n'est pas un professionnel de l'immobilier.

Traitement de donnée personnelle : par toute opération qui porte sur une donnée à caractère personnel, comme la consultation, l'utilisation, l'organisation, la modification ou la suppression.

Article 2 – Conditions d'éligibilité et modalité de participation à l'offre de parrainage – Groupe Lifestone

2.1 Conditions d'éligibilité à l'offre de parrainage – Groupe Lifestone

Un chèque-cadeau d'un montant de 100€ sera remis au Parrain dans les deux mois suivant la signature de l'acte authentique par le Filleul parrainé pour l'achat ou la vente d'un bien immobilier avec Groupe Lifestone.

Une bouteille de champagne d'une valeur de 25 euros sera également offerte au Filleul à la suite de la signature de l'acte authentique de vente.

Le Parrain et le Filleul pourront faire usage de ce programme de parrainage autant de fois que désiré.

Groupe Lifestone propose ce programme de parrainage à compter du 01/07/2021, sans limitation de durée.

Groupe Lifestone se réserve le droit de modifier le règlement ou de cesser sa participation au programme de parrainage à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des Parrains pour les parrainages en cours préalablement à la modification ou cessation de l'offre.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse : service-clients@lifestone.fr

2.2 Modalité de participation au programme de parrainage – Groupe Lifestone

Les Parrains souhaitant bénéficier et faire bénéficier leurs Filleuls des conditions d'éligibilité du présent programme de parrainage pourront le faire :

- En remplissant le formulaire de parrainage électronique disponible sur le site de Groupe Lifestone : <https://groupequintesens.typeform.com/to/uDf07zYq> ;
 - En remplissant le formulaire papier mis à disposition et en le transmettant à Groupe Lifestone :
 - * Par mail à l'adresse : service-clients@lifestone.fr
 - * Par voie postale à l'adresse : A l'attention du Service clients
33 rue Joubert
75009 Paris
- *En le déposant à l'accueil des agences du Groupe Lifestone dont la liste figure ici : https://www.lifestone.fr/fr/liste_contact.htm

Seuls les formulaires conformes et intégralement complétés seront retenus.

Dans le cas où deux personnes souhaiteraient parrainer le même Filleul, la première personne qui aura communiqué les coordonnées du Filleul, conformément aux présentes conditions, sera considéré comme Parrain.

Il est précisé que pour bénéficier des conditions du présent programme de parrainage, le formulaire devra avoir été dûment complété et communiqué à Groupe Lifestone préalablement à la tenue de tout rendez-vous entre Groupe Lifestone et le Filleul.

Article 3 – Politique de traitement des données personnelles

3.1 Confidentialité des données

Les données sont traitées confidentiellement par les seules personnes habilitées du fait de leur mission au sein de Groupe Lifestone et les éventuels prestataires appelés à intervenir professionnellement, qui sont aussi soumis à une obligation de confidentialité.

3.2 Traitement et conservation des données

Groupe Lifestone met en œuvre des traitements de données personnelles ayant pour base juridique :

- l'intérêt légitime (animation du programme de parrainage, gestion de la relation entre les participants et Groupe Lifestone, et l'exécution de la relation précontractuelle ou contractuelle),
- le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données sont conservées pendant trois (3) ans à l'issu du programme de parrainage, et jusqu'à la prescription légale et/ou réglementaire.

Il est précisé que les données à caractère personnel relatives aux Filleuls ou Filleuls potentiels ne seront pas conservées de manière automatique.

3.3 Finalité de la conservation des données

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679), la collecte des données personnelles effectuée par la société Groupe Lifestone a notamment pour but de :

- Recevoir les informations reçues par l'intermédiaire du programme de parrainage ;
- Faire bénéficier aux Parrains et Filleuls des conditions de participation ;
- Proposer nos services commerciaux à des clients potentiels ;
- Personnaliser les offres marchandes et les messages à l'attention de clients potentiels ;
- Prendre en compte, traiter et suivre vos choix et demandes en matière de traitement de vos données à caractère personnel, afin de répondre à nos obligations légales et réglementaires en la matière.

3.4 Droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement

Dans les conditions légales et réglementaires et celles prévues par le Règlement Européen sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, droit d'opposition à la prospection commerciale et d'effacement des données personnelles vous concernant. Vous disposez du droit de donner des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel *post mortem* et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

3.5 Délégué à la protection de vos données

L'exercice des droits mentionnés ci-dessus peut s'effectuer à l'adresse suivante : dpo@lifestone.fr ou par courrier recommandé, accompagné d'un justificatif d'identité, adressé à DPO – Groupe Lifestone – 75009 PARIS